



Synthèse ARG

L'innovation dans le recueil de la parole de l'enfant victime

04 novembre 2025 | Garde Républicaine | Paris 04

Lors d'un atelier de recherche (ARG) s'inscrivant dans le dispositif Fil d'Ariane lancé en 2025 par le CRGN, nous avons eu l'opportunité d'explorer les nombreuses innovations dans le recueil de la parole de l'enfant victime. La mise en place de protocoles adaptés pour les auditions de mineurs est apparue comme essentielle notamment après l'affaire d'Outreau (2001-2005), qui a mis en lumière comment les témoignages de l'enfant victime pouvaient être dévoyés et marqués par l'emprise des adultes.

Depuis, la justice et les forces de l'ordre se sont dotées d'outils visant un recueil apaisé et fiable de la parole de l'enfant, dans un environnement neutre et sécurisé. Un Guide relatif à la prise en charge des mineurs victimes du ministère de la Justice encadre désormais ce processus en posant plusieurs principes : spécialisation des enquêteurs et magistrats, enregistrement audiovisuel des auditions, espaces dédiés, méthodes d'audition standardisées, retranscription fidèle, prudence lors des confrontations et analyse du contexte d'influence.

Intervenants

● Table ronde

L'innovation pluridisciplinaire dans le recueil de la parole de l'enfant victime à Orléans



Madame Laura **Rapp**,
Co-auteure de l'ouvrage *Protéger nos enfants : les victimes oubliées des violences conjugales* (Éditions Leduc 2025)



Madame Alizé **Bernard**,
Co-auteure de l'ouvrage *Protéger nos enfants : les victimes oubliées des violences conjugales* (Éditions Leduc 2025)



Docteur Barbara **Tisseron**,
Médecin-légiste pédiatre. Chef de service de l'Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger (UAPED) du CHU d'Orléans



Adjudant-chef Vincent **Meslin**,
Officier de police judiciaire (GGD)

● Table ronde

Innover pour mieux entendre les victimes, quelles nouveautés en Gendarmerie ?



Adjudante Laura **Seguy**,
Officier de police judiciaire (GGD)



Madame Camille **Cagnot**,
Doctorante en Gendarmerie sur la thématique du chien d'assistance judiciaire au laboratoire EthoS



Adjudant-chef Bruno **Belin**,
Réserviste de la Gendarmerie (GGD).
Intervenant sur la salle de confrontation protégée



Adjudant-chef Laurent **Kaiser**,
Formateur en police judiciaire (CNFPJ). *Guide pour la prise en compte du handicap dans la conduite des auditions de mineurs*

L'innovation dans le recueil de la parole de l'enfant victime

04 novembre 2025 | Garde Républicaine | Paris 04



Commandant Benoît **Haberbusch**,

« **Prévenir, protéger, secourir : les gendarmes et la sécurité de la jeunesse à travers l'histoire** »

Le **Commandant Haberbusch** est revenu sur l'émergence progressive de la mission de protection de la jeunesse au sein de la Gendarmerie nationale. D'abord réservée à la sphère privée, sous l'autorité du *pater familias*, la protection de l'enfance relevait, sous l'Ancien Régime, de la charité individuelle et des œuvres religieuses. À cette époque, la maréchaussée veillait avant tout à l'ordre public, sans réelle vocation protectrice à l'égard des mineurs. Les grandes lois sociales de la fin du XIX^e siècle - travail des enfants, école obligatoire, lutte contre la maltraitance, aide à l'enfance - traduisent ce tournant. Tout au long du XIX^e siècle, les interventions des gendarmes pour protéger la jeunesse nourrissent la mémoire collective et contribuent à ancrer leur rôle de « sauveteurs du quotidien ».

Cependant, il faut attendre la circulaire du 28 mars 1957 pour qu'un cadre officiel vienne formaliser cette mission. Ce texte fondateur reconnaît la protection des mineurs comme une mission sociale permanente de la Gendarmerie. Il marque aussi un choix doctrinal fort : celui d'une approche généraliste où chaque militaire, quelle que soit son affectation, participe à la protection de l'enfance. Longtemps dépourvue d'un service spécialisé, la Gendarmerie nationale crée à la fin des années 1990 les Brigades de Prévention de la Délinquance Juvenile (BPDJ), dans un contexte de hausse de la délinquance des mineurs. Ces unités participent également à la protection des enfants victimes, notamment à travers les salles « Mélanie » créées en 1998, espaces dédiés à l'audition filmée des mineurs, destinés à éviter la répétition de récits douloureux. À partir de 2019, dans la dynamique du Grenelle des violences conjugales, la Gendarmerie fait évoluer son dispositif en intégrant les BPDJ au sein des Maisons de Protection des Familles (MPF).

Celles-ci deviennent le point d'entrée départemental pour les partenaires institutionnels et assurent la coordination des actions de prévention et de prise en charge des victimes vulnérables (mineurs, femmes, personnes âgées, personnes handicapées).

Le **Commandant Haberbusch** a enfin évoqué la diversification progressive des actions de prévention menées par la Gendarmerie nationale auprès de la jeunesse. Si la prévention routière demeure une mission historique, l'institution a su adapter son discours aux nouveaux risques. Dès les années 1990, la création des formateurs relais anti-drogue (FRAD) traduit cette évolution, tout comme la mascotte Gendy, qui sensibilise les enfants à travers une série de bandes dessinées ludiques sur la sécurité, la lutte contre la drogue ou la protection de la nature. Avec l'essor du numérique, la Gendarmerie élargit son champ d'action pour prévenir les dangers liés à Internet : cyberharcèlement, exposition de la vie privée ou défis dangereux diffusés sur les réseaux sociaux. Le permis Internet, lancé en 2013, illustre cette démarche éducative et a permis de sensibiliser plus de deux millions d'élèves.

L'innovation dans le recueil de la parole de l'enfant victime

04 novembre 2025 | Garde Républicaine | Paris 04



Madame Laura **Rapp**,
Madame Alizé **Bernard**,

« L'innovation pluridisciplinaire dans le recueil de la parole de l'enfant victime à Orléans »

Co-autrices de l'ouvrage *Protéger nos enfants : Les victimes oubliées des violences conjugales* (Éditions Leduc 2025), **Laura Rapp** et **Alizé Bernard** ont commencé par le récit des violences conjugales qu'elles ont subies et des conséquences sur leurs enfants, selon elles trop peu prises en compte par la Justice.

Victime de violences physiques de son ex-mari de 2013 à 2018, année d'une tentative de féminicide, **Laura Rapp** décrit les traumatismes importants chez sa fille, témoin des faits à l'âge de deux ans, notamment un retard de parole et un suivi pédopsychiatrique prolongé. Elle souligne les failles du système judiciaire, qui n'a pas retiré immédiatement l'autorité parentale au père malgré sa détention provisoire.

Victime de violences conjugales et d'une tentative d'homicide en 2016 par son ancien compagnon, alors militaire de la Gendarmerie, **Alizé Bernard** relate une expérience similaire. Elle rappelle qu'à l'époque, les cas de violences conjugales étaient peu médiatisés et que les gendarmes, intervenus après des menaces avec armes blanches, ont traité les faits avec légèreté, sans placer l'auteur en garde à vue et transmettant des informations lacunaires au Parquet.

Malgré le diagnostic de syndrome de stress post-traumatique chez l'enfant, la présence de troubles suicidaires et plusieurs témoignages de violences physiques, la Justice a accordé au père un droit de visite médiatisé, plongeant la mère dans un profond désarroi entre obligation légale et devoir de protection.

Dans les deux cas, ces « survivantes » signalent un pessimisme généralisé et une méconnaissance des dispositifs existants, compliquant davantage le parcours judiciaire : audiences parfois sans la mère, recours rare au fonds de garantie civile pour financer le suivi psychologique des enfants et accès complexe à l'aide juridictionnelle malgré des frais d'avocats élevés.

L'innovation dans le recueil de la parole de l'enfant victime

04 novembre 2025 | Garde Républicaine | Paris 04



Docteur Barbara **Tisseron**,
Adjudant-chef Vincent **Meslin**,

« **L'innovation pluridisciplinaire dans le recueil de la parole de l'enfant victime à Orléans** »

Médecin-légiste et pédiatre, la **Dr Barbara Tisseron** a ensuite présenté l'Unité d'accueil pédiatrique d'enfants en danger (UAPED) d'Orléans, l'une des plus anciennes sur la centaine existant en France, qu'elle dirige aujourd'hui. Accueillant des victimes de violences physiques, psychiques et sexuelles de 0 à 18 ans, cette unité a vocation à réunir en un même lieu tous les volets de la prise en charge de ces mineurs : pédiatrique, médico-légale, psychologique, sociale et judiciaire. Équipée d'une salle « Mélanie », cette unité hospitalière permet aux différents professionnels entourant l'enfant d'assister à son audition, conduite par un enquêteur, depuis une vitre sans tain.

Ce dispositif évite la multiplication des entretiens, un point essentiel quand on sait qu'un enfant a souvent dû répéter en moyenne sept fois son témoignage avant d'être entendu par les services de police ou de Gendarmerie, au risque de raviver son traumatisme et d'altérer la fiabilité de ses propos. La **Dr Barbara Tisseron** met en lumière les innovations portées par l'UAPED : affectation d'une infirmière « fil-rouge » qui suivra du début à la fin l'enfant pris en charge pour le rassurer et lui expliquer son parcours médical et judiciaire, accueil d'un chien d'assistance judiciaire ou encore expérimentation de casques de réalité virtuelle pour des séances de relaxation et d'hypnose.

La pluridisciplinarité est le fer de lance de l'UAPED d'Orléans qui s'est dotée d'une permanence de gendarmes officiers de police judiciaire formés à l'audition de mineurs, exerçant d'abord deux jours par semaine avant d'être étendus à sept jours. Née notamment de l'initiative de l'**adjudant-chef Vincent Meslin**, cette permanence, unique en France, permet à l'échelle de la compagnie de Gendarmerie départementale d'Orléans de centraliser et de coordonner le travail d'audition des enfants victimes ou témoins. Les militaires qui la composent, volontaires continuant de servir leurs unités respectives, mettent au service des brigades locales leur expertise et assurent en plus des entretiens, près de 300 sur l'année 2024, leur transcription ainsi que la rédaction de la procédure qui en découle, permettant un gain de temps précieux pour le travail d'enquête.

L'**adjudant-chef Vincent Meslin** insiste sur le rôle de coordination de sa permanence, qui assure le lien entre l'hôpital et les gendarmes, rédige les ordres initiaux des enquêtes complexes et sert d'interlocuteur privilégié avec le Parquet local. Poursuivant un objectif de montée en compétence de ses personnels, dont deux sont formés au protocole NICHD (pour *National Institute of Child Health and Human Development*, technique d'origine américaine ayant vocation à recueillir le témoignage des enfants dans les meilleures conditions), la permanence espère prochainement pouvoir mettre en place le dépôt de plainte *in situ*.

L'innovation dans le recueil de la parole de l'enfant victime

04 novembre 2025 | Garde Républicaine | Paris 04



Adjudante **Laura Seguy**,
Madame Camille **Cagnot**,

« **Innov**er pour mieux entendre les victimes, quelles nouveautés en Gendarmerie ? »

L'**adjudante Laura Seguy** a débuté par la présentation de la cellule de lutte Contre les Atteintes aux Personnes et à l'enfance (CAPe) de Libourne : un groupe de gendarmes détachés, opérant dans des locaux adaptés équipés d'une salle « Mélanie » et le plus souvent en tenue civile pour ne pas impressionner les enfants auditionnés. Cette cellule spécialisée prend en charge à l'échelle de la compagnie l'ensemble des enquêtes judiciaires, avec un délai moyen d'instruction de deux mois.

Chaque année, ce sont près de 400 auditions d'enfants victimes ou témoins qui sont menées, complétées par plusieurs centaines d'auditions de jeunes témoins ou victimes. L'intervention d'un psychologue, intégré à l'équipe, permet d'adapter l'accueil et l'écoute des mineurs dans un contexte plus rassurant.

Doctorante rattachée au laboratoire EthoS (Université de Rennes 1), **Camille Cagnot** consacre ses travaux à l'étude du chien d'assistance judiciaire. Elle fait partie des douze doctorants en convention de formation pour la recherche en administration (COFRA) avec le CRGN et mène ses recherches sur les dispositifs mis en place à l'UAPED de Saint-Lô et d'Alençon.

Son étude porte sur l'usage des chiens d'assistance judiciaire, dont la présence vise à accompagner les enfants durant les auditions ; un moment où ni les parents ni les soignants ne peuvent être présents. Ces animaux contribuent à réduire le stress, à apaiser et à favoriser une forme d'autonomie émotionnelle de l'enfant. Leur accompagnement s'étend parfois à d'autres contextes, comme les examens médico-légaux. Ce dispositif est inspiré du modèle nord-américain. La France compte aujourd'hui une quarantaine de chiens d'assistance judiciaire.

Originalité de sa thèse doctorale, **Camille Cagnot** s'intéresse aux effets de cette médiation animale non seulement sur les victimes, mais aussi sur les enquêteurs et les chiens eux-mêmes : une approche originale, plaçant l'animal au centre d'une véritable triangulation relationnelle. Son travail de recherche s'appuiera sur des observations de terrain lors d'auditions filmées, suivies d'analyses audio-vidéo et de questionnaires adressés aux enquêteurs.

Elle a ensuite évoqué et comparé d'autres formes d'accompagnement, comme l'équithérapie ou le recours à des robots, ces derniers présentant l'avantage d'avoir un comportement prévisible et pré-défini.

L'innovation dans le recueil de la parole de l'enfant victime

04 novembre 2025 | Garde Républicaine | Paris 04



Adjudant-chef Bruno **Belin**,
Adjudant-chef Laurent **Kaiser**,

« **Innover pour mieux entendre les victimes, quelles nouveautés en Gendarmerie ?** »

L'**adjudant-chef Bruno Belin**, aujourd'hui réserviste, a partagé son expérience acquise au cours de 20 années en unité de recherche. Il a détaillé le fonctionnement du dispositif d'audition des mineurs dans le groupement d'Ille-et-Vilaine, où 1 601 auditions de mineurs sont réalisées chaque année, avec l'appui de 70 référents et en partenariat étroit avec des associations et les magistrats. Il insiste sur le fait que l'audition n'est qu'une étape du parcours judiciaire et qu'il est essentiel de prévoir la reconstruction de l'enfant après le passage devant la Justice.

Le cadre de l'audition est adapté selon le contexte : la tenue civile des gendarmes peut être privilégiée lorsque la situation l'exige, par exemple en cas d'interpellation antérieure ou lorsque la famille de l'enfant est elle-même composée de gendarmes.

L'**adjudant-chef Bruno Belin** est également revenu sur le protocole de confrontation avec l'auteur présumé en Ille-et-Vilaine. Quand la confrontation est jugée nécessaire et ordonnée par l'autorité judiciaire, elle peut se tenir à l'UAPED de Saint-Malo dans un cadre sécurisé, grâce à un dispositif de visioconférence. Ce mode de fonctionnement permet de protéger l'enfant tout en respectant les exigences de la procédure, en garantissant un environnement à la fois sûr et maîtrisé pour une étape souvent sensible sur le plan émotionnel.

Cette table ronde s'est conclue par le retour d'expérience de l'**adjudant-chef Laurent Kaiser**, instructeur police judiciaire au Centre National de Formation au Renseignement et à l'Investigation (CNFRI). Son parcours, de la brigade de prévention de la délinquance juvénile de Guyane jusqu'à la MPF du Finistère, l'a confronté de longue date à la question du handicap et a renforcé sa volonté d'adapter les procédures pour inclure ces spécificités dans le travail d'enquête pénale. Il a ainsi piloté la création d'un protocole adapté pour les enfants autistes, en lien avec les associations spécialisées, des magistrats et des médecins.

Au sein du CNFRI, il a ensuite développé un livret pratique portant sur l'ensemble des handicaps, qu'ils soient physiques, sensoriels ou mentaux, destiné à l'ensemble des personnels auditionnant des enfants. Document synthétique, ce livret a pour vocation de servir de fiche réflexe générale applicable à toutes les situations, permettant d'assurer des auditions plus inclusives et fiables.

L'innovation dans le recueil de la parole de l'enfant victime

04 novembre 2025 | Garde Républicaine | Paris 04



Madame la Haute-commissaire à l'Enfance Sarah **El Haïry**,
Clôture

Sarah El Haïry, Haute-commissaire à l'Enfance, a conclu cet ARG, premier acte d'un cycle d'un an consacré à la protection de l'enfance dans le cadre du dispositif *Fil d'Ariane*, en rappelant que ce sujet constitue un enjeu de société majeur, marqué par une double actualité : d'une part, l'affaire SHEIN, dans laquelle la plateforme chinoise de commerce en ligne a été mise en cause pour la mise en vente de poupées sexuelles d'apparence enfantine ; d'autre part, la persistance de la pédocriminalité dans les professions en contact avec les enfants, malgré le certificat d'honorabilité désormais étendu aux instituts médicaux-éducatifs.

La Haute-commissaire à l'Enfance a souligné la nécessité d'aller plus loin, notamment dans les secteurs culturel et scolaire, tout en saluant l'engagement de la Gendarmerie nationale, à travers les UAPED et les chiens d'assistance judiciaire, qui participent à un accompagnement plus bienveillant et à une protection accrue des enfants victimes dans leur parcours judiciaire.

Contact CRGN

Avenue du Treizième Dragons - 77000 Melun

01 64 14 38 46

crgn.amgn@gendarmerie.interieur.gouv.fr



@CRGN_GN



@CRGN